

L'ÉCHOGRAPHIE DU PREMIER TRIMESTRE

| Fiche d'information à destination des patientes |

Comment me préparer à l'examen ?

Evitez d'appliquer toute crème, lotion ou huile (hydratante, anti-vergetures...) sur le ventre au moins 72h avant l'examen. Ces produits pénètrent dans les tissus, gênent le passage des ultrasons et dégradent la qualité de l'image échographique même si vous êtes très mince.

Il est inutile d'être à jeun pour cet examen. Vous pourrez demander à nos assistantes ou à l'échographiste si vous devez avoir la vessie vide ou remplie en arrivant au cabinet. Il est toutefois inutile d'avoir la vessie extrêmement pleine sauf cas particulier.

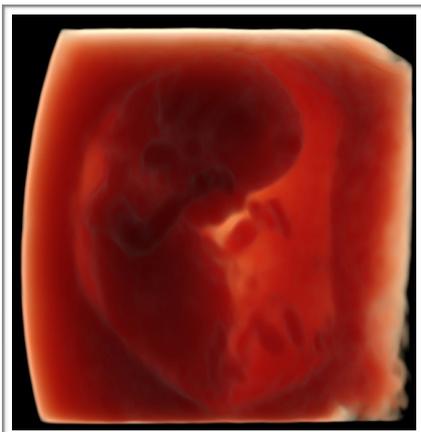


Qu'est-ce qu'une échographie ?

L'échographie est une technique d'imagerie permettant d'obtenir des images de votre enfant à naître, grâce à des ultrasons émis par une sonde et renvoyés par les éléments présents dans votre ventre. Les ultrasons ainsi renvoyés par le fœtus, l'utérus ou le placenta sont analysés par la machine et transformés en images, visualisées sur l'écran en temps réel pendant l'examen. Comme un sonar de sous-marin !

Quand réaliser cette échographie du « 1er trimestre » ?

Cette échographie est habituellement réalisée aux alentours de la 12^{ème} semaine d'aménorrhée, au cours du 3^{ème} mois de grossesse (entre 11 et 13+6 SA) . Il s'agit de l'une des 3 échographies au minimum recommandée en France dans le cadre du suivi de grossesse.



Il y a-t-il des risques liés à l'examen ?

L'échographie est un **examen non irradiant**, c'est à dire qu'elle n'utilise pas de rayons X mais uniquement les propriétés des ultrasons. Ces ultrasons dirigés vers le fœtus sont principalement de basse énergie et **aucun effet négatif** à court ou à long terme n'a été associé à l'échographie pour la mère ou l'enfant à naître. Il faut toutefois **respecter les indications médicales** de l'échographie et limiter l'utilisation de celle-ci dans un but purement « ludique » ou « récréatif ». Un léger inconfort lié à la position et la pression sur le ventre peut parfois être ressenti en cas d'examen prolongé, **n'hésitez pas à en parler** à l'échographiste

Qui peut m'accompagner pendant l'examen ?

La présence d'une seule personne accompagnante est encouragée pour partager ce moment. Il peut s'agir du conjoint ou d'un membre de la famille. **La présence des enfants n'est pas recommandée pendant l'examen.** L'examen peut leur paraître long et ennuyeux, et les enfants, surtout les plus jeunes, ont parfois du mal à rester calme tout au long de l'échographie. Votre attention durant l'examen et surtout la concentration de l'échographiste pourront alors être diminuées et nuire à la qualité de celui-ci. Il en est de même pour la présence d'un trop grand nombre de personnes dans la salle d'examen. **Toute distraction intempestive peut entraîner une perte de vigilance** et il est vraisemblable que certaines erreurs sont dues à une « surpopulation » de la salle d'examen. De plus, en cas de **découverte d'une anomalie** pendant l'examen il sera beaucoup plus simple pour l'échographiste et le couple d'en discuter s'ils sont seuls.

L'examen comporte bien sûr une part affective ou les parents « rencontrent » et découvrent leur futur enfant à naître, il s'agit d'un **moment important dans la vie de couple**. Mais c'est avant tout un **acte médical** dont le but principal est de rassurer les parents quant à l'évolution normale de la grossesse et du développement du fœtus.

Les clichés et vidéos fournis en fin d'examen pourront eux profiter à toute la famille.



Puis-je filmer ou prendre des photos pendant l'examen ?

Tous les clichés et boucles vidéos réalisés pendant l'examen vous seront transmis en format numérique, il est donc strictement inutile de réaliser votre « reportage photo » personnel, profitez des images en direct !

Comment avoir les clichés de mon échographie ?

Au sein du cabinet IMAGE², suite à votre échographie, il vous sera remis un compte rendu détaillé de l'examen ainsi qu'une sélection réduite de clichés papiers afin de diminuer l'impression papier. Si vous avez fourni une adresse e-mail et un numéro de téléphone portable lors de votre entretien initial avec nos assistantes, l'ensemble des clichés et boucles vidéos enregistrés pendant l'examen seront accessibles en ligne, de manière sécurisée et pourront être téléchargés peu de temps après votre sortie de la salle d'examen.

Quel est le but de cette échographie ?

L'échographie du 1^{er} trimestre est un examen capital dans le cadre du suivi de grossesse .

Elle permet de confirmer le caractère unique ou multiple (gémellaire ou triplés) de la grossesse , de s'assurer de son évolutivité , de confirmer la datation de la grossesse en mesurant la longueur cranio-caudale (de la tête aux fesses) du fœtus .

Une autre mesure importante est celle de la clarté nucale , un espace fin en arrière de la nuque du fœtus . Cette mesure rentre dans le cadre du dépistage des anomalies chromosomiques comme la Trisomie 21.

Une étude de la morphologie et de l'anatomie du bébé sera également réalisée , afin de dépister d'éventuelles anomalies déjà visibles précocement ou à l'inverse de confirmer l'aspect habituel de l'examen. L'échographiste passera en effet en revue le crâne, le thorax , l'abdomen et les membres du fœtus .

Même si ce n'est pas le but principal de l'examen le sexe du bébé peut être évalué si les conditions d'examens sont satisfaisantes avec une précision de 70 % .

Comment va se dérouler l'examen ?

Vous serez allongée sur une table d'examen , la luminosité de la pièce pouvant être réduite pour faciliter la lecture des images . L'échographiste étalera du gel sur votre ventre pour permettre le passage des ultrasons puis posera la sonde d'échographie sur le ventre pour débiter l'examen . L'intégralité de l'examen est retransmis sur un écran en face de vous et de votre accompagnant(e) pour éviter les torticolis !

La qualité des images est variable d'une patiente à l'autre en raison des propriétés des ultrasons (épaisseur de la paroi abdominale, position du fœtus, position de l'utérus, terme de l'examen ...)

Pourra-t-on réaliser une échographie «3D»?

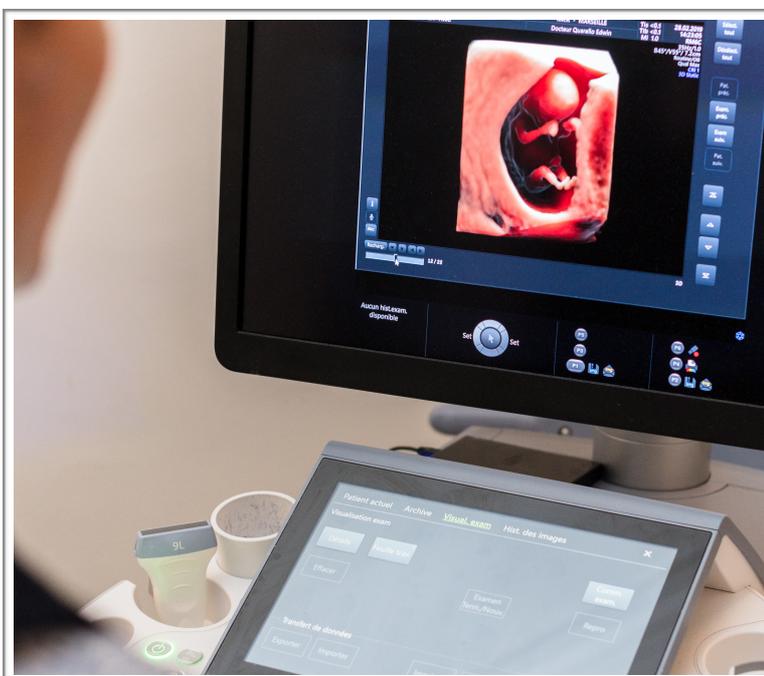
Les progrès technologiques permettent dorénavant de produire des images en 3 dimensions souvent appréciées et demandées par les couples. Ce mode ne remplace absolument pas l'échographie habituelle en 2 dimensions, demande une bonne maîtrise de l'échographiste mais surtout des conditions d'examen très favorables en particulier au 1^{er} trimestre . Hors cas très particulier, l'échographie 3D n'est pas nécessaire au dépistage ou au diagnostic des anomalies. Si les conditions sont réunies et que vous le souhaitez, les échographistes d'IMAGE² essaieront bien entendu de vous fournir de telles « belles » images 3D . Aucun surcoût ne sera exigible. Certains parents n'apprécient cependant pas toujours ce rendu, parfois impressionnant. N'hésitez pas à le préciser.

Voir aussi la fiche « L'échographie 3D/4D »

Durant l'examen , l'échographiste pourra se montrer très silencieux , surtout en début d'examen. Rassurez-vous , le silence n'est pas toujours synonyme d'anomalie, mais il faut parfois beaucoup de concentration pour positionner la sonde et analyser les images . Regarder l'écran en face de vous , il sera beaucoup plus informatif que le visage de l'échographiste !

Dans certaines situations , une échographie par voie vaginale pourra être envisagée afin d'améliorer la visualisation de certaines parties du fœtus .

La durée de l'échographie peut aller de 15 à 30 min selon les conditions d'examen .



L'évaluation des risques au 1^{er} trimestre

Le **dépistage** de la trisomie 21 vous sera obligatoirement proposé mais il n'est pas obligatoire de le réaliser. Il prend en compte plusieurs paramètres pour calculer votre risque personnel et le mettre en balance avec le risque général de toute femme débutant une grossesse (1/1000 environ) et le risque de fausse couche secondaire à la réalisation d'un prélèvement invasifs type biopsie de trophoblaste ou amniocentèse (0,5 à 1%).

Attention à ne pas confondre Dépistage et Diagnostic !

Le calcul du risque d'anomalie chromosomique avec la prise en compte de l'âge, prise de sang maternel, la clarté nucale n'est qu'une **évaluation du risque** d'anomalie et non la confirmation de la présence ou de l'absence d'une anomalie. Le **Dépistage non invasif (DPNI)** sur sang maternel est lui aussi un **test de dépistage**, mais extrêmement performant (près de 99% pour la trisomie 21). Les seuls **examens de diagnostic** (confirmation formelle de la présence ou de l'absence d'anomalie) sont la biopsie de trophoblaste ou l'amniocentèse avec analyse du caryotype (étude des chromosomes du fœtus).



Ces paramètres doivent être combinés et non utilisés séparément ; il s'agit de :

Votre **âge**, la mesure de la **clarté nucale** au 1er trimestre, une **prise de sang** associant le dosage maternel de la fraction libre beta de la HCG et de la **-PAPPa**

Si le risque combiné est compris entre 1/51 et 1/1000, un nouveau test, remboursé, dit **DPNI** (dépistage prénatal non invasif) vous sera proposé, il cherche à identifier la trisomie fœtale sur le sang maternel avec une précision proche de 99% (sans que ce test soit donc fiable à 100%).

En cas de risque combiné > 1/51, il existe une indication à un prélèvement invasif type biopsie de trophoblaste ou amniocentèse.

D'autres dépistages commencent à être mis en place comme celui de la pré-éclampsie ou de la prématurité.

L'échographie peut-elle tout voir ?

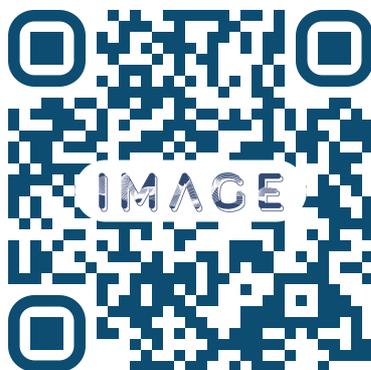
Malgré les améliorations techniques et l'expertise de nos opérateurs, l'échographie a ses limites et n'est pas un examen parfait. Il ne permet pas de dépister toutes les anomalies fœtales, certaines n'étant simplement pas décelable à l'échographie. L'examen du **premier trimestre** est lui soumis à des **contraintes de développement du fœtus** (le développement de celui-ci étant **toujours en cours**) et **techniques** (le fœtus mesure entre 45 et 84 mm, et les **organes** sont donc pour certains de **très faible taille**). Certaines anomalies pourtant bien présentes peuvent ainsi ne pas être et à l'inverse une image inhabituelle peut faire évoquer à tort une malformation du fœtus (faux positifs). Au **premier trimestre** on estime aux alentours de **30%** le **taux de dépistage des anomalies** et le taux de faux positifs peut atteindre **10%**. L'échographie est un examen dynamique et dépendant de nombreux facteurs, sa pertinence peut donc être diminuée en cas de conditions techniques difficiles (position du bébé, surpoids maternel...).

Ressources utiles

Pour en savoir plus sur les échographies en cours de grossesse , venez visiter notre site internet .

www.image-marseille.com

D'autres fiches et des vidéos sont disponibles .



Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, le diagnostic posé ou les traitements suggérés par votre professionnel de santé .

Que se passe-t-il si l'échographie révèle une anomalie ?

L'examen a pour but principal de déterminer si l'anatomie et le développement de votre enfant à naître sont « **habituels** » . Dans certains cas , l'échographiste pourra juger qu'une image est inhabituelle et préférera reconstruire l'examen ou prendre l'avis d'un confrère d'IMAGE².

Enfin si une anomalie est dépistée lors de l'examen, l'échographiste vous le dira immédiatement et vous expliquera ce qu'il suspecte même s'il n'est pas toujours évident à ce stade précoce de donner un diagnostic précis. Selon le type d'anomalie , vous serez orienté vers un confrère d'IMAGE² ou un autre spécialiste pour une **échographie dite « de référence »** . Il pourra également vous être proposé d'autres examens comme une **biopsie du placenta (biopsie de trophoblaste)** .

Dans tous les cas , l'équipe d'IMAGE² vous accompagnera dans toutes ces étapes et votre dossier sera discuté au sein d'un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDPN). L'angoisse et l'attente générées par ces examens sont tout à fait compréhensibles mais ils ont pour seul objectif de prévoir la meilleure prise en charge possible pour votre enfant . N'hésitez pas à recontacter votre échographiste à distance de l'examen si vous souhaitez de nouvelles explications et si vous avez de nouvelles questions.

Voir aussi fiche « **Echographie de référence/de diagnostic** » , « **L'amniocentèse et les autres examens** »